

Bibliographie

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **3 (1945)**

Heft 2

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Bibliographie

Traité théorique et pratique de l'étude du marché¹.

Nous avons eu l'occasion de signaler à l'attention des lecteurs de la Revue économique et sociale une étude publiée par le Groupement romand pour l'étude du marché en mars 1944 et dont nous avons donné un compte-rendu dans la revue de juillet 1944.

Aujourd'hui, M. Ch. Schertenleib, privat-docent à l'Université de Lausanne et directeur des Grands magasins de l'Innovation, reprenant le problème de l'étude du marché, vient de mettre le meilleur de sa science et de ses connaissances pratiques au service d'une cause qui le préoccupe à juste titre et dont l'importance a trop longtemps échappé non seulement à de nombreux hommes d'affaires, mais aussi aux milieux de l'enseignement. Si la première étude citée plus haut avait le caractère d'une initiation à l'étude du marché, il nous plaît de relever que l'ouvrage dont nous nous proposons de parler ici est infiniment plus complet. Il forme un tout et il a le grand mérite d'étudier le marché sous des aspects très divers.

Après une introduction historique farcie de faits et de données statistiques qui en rendent la lecture extrêmement instructive et souvent attrayante, l'auteur s'efforce de fixer le but du commerce et rappelle son utilité. Or, un des facteurs essentiels du commerce, c'est la clientèle. Aussi M. Schertenleib étudie-t-il spécialement le phénomène démographique en s'attachant tout particulièrement à la situation en Suisse. Puis il définit la notion du marché et il aborde dans une deuxième section le problème de la conjoncture et des théories économiques auxquelles elle a donné lieu. Nous sommes ainsi initiés aux méthodes préconisées par les grands instituts de recherches économiques, Harvard, etc. On oublie peut-être trop souvent que le problème du pouvoir d'achat est en quelque sorte le problème central de l'étude du marché. Il ne faut donc pas s'étonner que les spécialistes se soient si souvent penchés sur cette question et qu'ils se soient efforcés de déterminer les indices du pouvoir d'achat, tout en se gardant de tirer des conclusions trop absolues des observations faites.

A ce propos, M. Schertenleib se livre à des considérations fort intéressantes sur le pouvoir d'achat des consommateurs, car il est essentiel pour le producteur et le commerçant de pouvoir être fixés sur les possibilités d'achat de la clientèle et ensuite sur les variations que les goûts ou tous autres facteurs subjectifs ou objectifs peuvent avoir sur l'utilisation du pouvoir d'achat.

¹ Charles SCHERTENLEIB : *Traité théorique et pratique de l'étude du marché*, F. Rouge & Cie S.A., Librairie de l'Université, Lausanne, 1945, 246 pages.

La première partie de l'ouvrage s'achève par un essai de détermination du pouvoir d'achat comparatif des cantons suisses basé sur le système Thomson.

Dans une deuxième partie consacrée à la définition, à la division et à la classification des marchés, nous entrons dans le vif du sujet non sans avoir été judicieusement renseignés sur les éléments essentiels dont la connaissance est indispensable pour suivre avec profit l'étude même des marchés. Celle-ci exige préalablement la connaissance de l'entreprise de production, des intermédiaires et du consommateur. Après avoir défini les marchés, M. Schertenleib en expose les conditions de développement. Extensible dans son essence, le marché peut être influencé par certains facteurs agissant sur lui dans un sens favorable ou défavorable. Ce sont : la concurrence, la publicité, la normalisation du produit. Quelques pages extrêmement pertinentes sont consacrées à chacun de ces éléments. Ajoutés à l'augmentation du pouvoir d'achat, ils représentent les principales conditions du développement du marché.

Il est indispensable d'étudier les marchés en relation avec le producteur, le distributeur et le consommateur, mais il faut préalablement caractériser les marchés de production, de distribution, de services et de consommation. L'auteur montre le rôle utile joué par l'intermédiaire dont l'intervention permet au producteur de se consacrer entièrement à sa vocation essentielle et de ne pas disperser ses forces.

En étudiant les marchés de consommation, il aborde entre autres le problème des petits crédits. Il nous donne aussi de nombreux renseignements sur les courbes de vente, composées de périodes ascendantes suivies de chutes assez brusques dont il a recherché les causes. Il ressort de ces diverses données statistiques combien la consommation est variable, capricieuse souvent, ce qui n'est pas pour faciliter l'étude systématique du marché. Mais il s'agit aussi de définir et de classer les notions de « biens » et de « services », après quoi on peut considérer l'interdépendance et l'interpénétration des marchés pour en arriver à l'analyse du produit. Celle-ci consiste à connaître la nature de la marchandise, ses conditions de production, de transformation, de conservation, de divisibilité, de transport. Cette analyse est antérieure à l'étude du marché, celle-ci impliquant l'idée de prévision, alors que celle-là est une étude analytique d'éléments réels et concrets.

A juste titre, M. Schertenleib consacre toute une section de son étude au consommateur ou à l'usager. Celui-ci est le vrai client et souvent, à tort, on confond l'intermédiaire avec le consommateur réel. C'est bien à celui-ci qu'il s'agit d'accorder le plus d'attention et c'est lui qui doit être, en dernière analyse, l'objet de la sollicitude du fabricant et dont les besoins doivent diriger toute la politique de la chaîne des entrepreneurs qui part du fabricant pour aboutir au détaillant. En conséquence, la tâche du spécialiste qui veut étudier le marché est d'abord de rechercher le « consommateur final », puis d'étudier ses tendances et ensuite ses réactions.

Une analyse quantitative va nous permettre de mesurer les limites de la consommation qui est fonction du temps, de l'énergie et de la santé du consommateur. L'analyse qualitative, elle, est plus complexe ; elle a en vue l'étude du ou des produits, les divisions fonctionnelles de l'entreprise, le champ d'action de l'entrepreneur et les catégories de clients.

Les mobiles d'achat — d'ordre matériel, spirituel et intellectuel — sont nombreux et souvent dictés par les habitudes et les coutumes ; ils sont ainsi fonction du milieu social auquel appartient l'acheteur, c'est pourquoi il est indiqué d'accorder à l'étude de ce milieu une place importante pour saisir l'évolution de la consommation.

La troisième et dernière partie de l'ouvrage a un caractère nettement pratique. Intitulée *l'étude du marché, ses applications, sa technique*, elle est appelée à rendre de réels services aux commerçants en général et aux chefs des services de vente en particulier.

En effet, l'étude du marché doit guider le fournisseur en le renseignant sur les motifs qui poussent le consommateur à acheter le produit, sur la meilleure méthode de distribution, sur le problème des transports, sur les questions que soulèvent la marche et le volume de l'entreprise. Le producteur ne doit pas seulement se laisser influencer par le marché, il peut et doit aussi agir sur lui, lui imprimer certaines directions. Mais à cette intention, il doit préalablement étudier la situation générale à l'aide de deux sortes de documentation, celle que fournissent les publications touchant à une branche déterminée et celle qu'une organisation rationnelle de l'entreprise assure à l'entrepreneur, sans oublier les renseignements que procure l'étude des rapports qui existent entre les conditions économiques générales et la situation particulière de l'entreprise.

Il ne suffit pas d'être acquis à l'idée que l'enquête est nécessaire pour faire l'étude directe du marché. Il faut aussi en connaître les diverses méthodes. M. Schertenleib joint à ses qualités de pédagogue celles de praticien, rompu aux affaires modernes. Il expose avec pertinence les avantages particuliers des diverses méthodes d'investigation, après les avoir décrites et caractérisées. Toute la section consacrée à l'étude directe du marché abonde en renseignements utiles et en conseils judicieux et nous ne pouvons qu'en suggérer la lecture à ceux que le problème intéresse et en recommander l'étude aux « analystes » du marché ou aux futurs « vendeurs », chefs de vente ou de publicité. Ils y trouveront des précisions et des considérations sur les méthodes de l'institut Gallup et sur l'emploi des procédés mathématiques d'évaluation.

Lorsque l'étude du marché est achevée, il reste encore à rédiger le rapport qui va fixer les résultats de l'enquête. Ce travail incombe au département des recherches, directement subordonné à la direction de l'entreprise dont il devient un auxiliaire des plus précieux. On n'apportera jamais assez de soin à cette rédaction. Enfin, un aide-mémoire relatif au champ d'investigation de l'étude du marché complète l'ultime section de la dernière partie de cet ouvrage au compte-rendu duquel nous venons de consacrer ces lignes. Dans sa conclusion, l'auteur aborde un certain nombre de questions générales ou particulières qui sont à l'ordre du jour et qui touchent de près ou de loin à l'étude du marché, laquelle peut et doit apporter sa contribution à la solution des grands problèmes que l'après-guerre posera à l'économie internationale.

L'étude de M. Schertenleib sera accueillie avec beaucoup d'intérêt dans nos milieux d'affaires parce qu'elle répond au besoin très vif qu'éprouvent commerçants et industriels à être renseignés sur les questions que soulève l'étude du marché et à être dirigés à travers les nombreux obstacles qu'elle

pose. Mais elle est appelée aussi à éveiller l'attention de ceux qui ignorent tout ou presque tout de cet aspect de notre économie nationale, et elle rencontrera un succès mérité auprès d'une pléiade de jeunes gens, futurs chefs d'entreprise ou employés supérieurs auxquels seront confiés des postes de commande et qui veulent s'initier aux problèmes de la vente pour compléter leur culture commerciale et leurs connaissances techniques.

J. G.

Le programme des travaux publics¹.

(Deuxième rapport du délégué aux possibilités de travail.)

Dans son avant-propos, le délégué aux possibilités de travail met en garde contre le danger que représenterait pour notre pays la centralisation entre les mains de la Confédération des mesures visant à créer des possibilités de travail. « Une telle politique sonnerait le glas de la souveraineté des cantons et de l'autonomie des communes. » Chacun se réjouira d'une telle déclaration qui est conforme aux principes fédéralistes de notre organisation politique. Mais cette liberté implique pour les corporations de droit public des obligations qui ne paraissent pas encore avoir été comprises par tous les cantons et communes, tandis que d'autres peuvent être donnés en exemple. Il ne faut pas attendre qu'il soit trop tard pour prendre des mesures ; en d'autres termes, la fin de la guerre qui marquera vraisemblablement chez nous le début d'une ère de difficultés et une régression de l'activité dans les divers secteurs de l'économie privée, doit nous trouver prêts à combler l'insuffisance des commandes privées par l'organisation de grands travaux publics. Aux termes mêmes de l'arrêté fédéral du 29 juillet 1942, la Confédération a prévu que lorsque l'économie privée ne sera plus en état d'assurer, par ses propres moyens, du travail en suffisance, les cantons et les communes prendront des mesures visant à la création de possibilités de travail.

Le deuxième rapport de M. Zipfel ne s'occupe que du plan général des travaux publics, donc des occasions de travail que l'Etat a lui-même préparées.

Dans la partie générale du volumineux rapport qu'il a consacré aux travaux en cours, l'auteur relève qu'il importe de conserver pour la création de possibilités de travail tous les travaux et commandes normaux des pouvoirs publics, de les restreindre dans les périodes de prospérité et de les accroître selon les besoins pendant les crises. Nous retrouvons ici le principe de la compensation qui avait déjà été proposé dans le domaine fiscal par feu le professeur Gustave Cassel, en Suède, et que nous avons pratiqué avec succès, en Suisse, tant dans le domaine des salaires que dans celui des prix.

M. Zipfel brosse tout d'abord un tableau de notre situation économique en commençant par le marché du travail. Jamais encore l'activité n'avait

¹ *Contributions à l'étude de la création de possibilités de travail. Le programme des travaux publics*, deuxième rapport du délégué aux possibilités de travail. F. Rouge & Cie S.A., Librairie de l'Université, Lausanne 1945, 337 pages.

atteint un tel degré en Suisse, et l'on peut affirmer qu'à fin 1942 — dernière année mentionnée dans les statistiques du rapport — il n'y avait quasiment plus de chômage. L'occupation de la main-d'œuvre s'est accrue de 200.000 travailleurs complets depuis 1936 et de 120.000 depuis la guerre. Ce paragraphe, consacré au problème démographique suisse, est intéressant au plus haut degré.

Quelles sont nos perspectives immédiates ? Elles ne sont pas très réjouissantes et les conséquences de l'après-guerre se feront d'autant plus sentir que la situation a été favorable pendant les hostilités. M. Zipfel commente la situation en termes sobres et précis ; sans être trop pessimiste, il met toutefois en garde contre certaines illusions auxquelles on donne facilement crédit.

Puis il expose dans un troisième paragraphe les buts de la politique de création de possibilités de travail. Puisque la guerre vaut à l'économie suisse des commandes en quantité suffisante, les travaux des corporations de droit public doivent être différés dans la mesure du possible, d'autant plus que nous ne disposons pas d'assez de main-d'œuvre pour l'extension des cultures. Mais l'établissement des plans de ces travaux ne doit pas être ajourné pour autant. Ils doivent être prêts pour le moment où le chômage apparaîtra.

Sans aucun doute, le centre de gravité de la création de possibilités de travail devra être déplacé du secteur militaire vers le secteur civil ; en effet, les commandes passées au titre de travaux de la défense nationale céderont le pas aux commandes relevant de l'activité civile. C'est ainsi que les cantons et les communes se substitueront à la Confédération. L'industrie des machines et le bâtiment sont à première vue les deux secteurs les plus menacés. C'est à leur assurer des commandes que doivent tendre les efforts des corporations de droit public. M. Zipfel expose dans le détail comment il conçoit cette aide et le rythme auquel devraient pratiquement obéir les commandes des pouvoirs publics pour compenser la diminution des commandes privées. Théoriquement, nous devrions nous trouver en présence de deux courbes sinusoïdales représentant l'une les commandes publiques, l'autre les commandes privées et dont les tracés seraient diamétralement opposés l'un à l'autre, de sorte que la situation économique ne connaîtrait pas ou peu de dépression.

Quoique cette situation idéale soit irréalisable, tout cependant doit être tenté pour atténuer le plus possible les oscillations de la conjoncture. C'est pourquoi il faut dresser un plan d'organisation et de coordination des travaux, ne serait-ce que pour renseigner les organes compétents sur les tendances économiques du moment. M. Zipfel passe en revue les travaux et les commandes de l'administration fédérale puisqu'il a la charge d'en élaborer et d'en coordonner les plans. Il met ainsi en relief, à l'intention des autorités cantonales, la méthode selon laquelle les attributions sont réparties entre les diverses administrations fédérales.

Dans un paragraphe spécial, l'auteur montre la coordination des mesures qui visent à créer des possibilités de travail sur le plan fédéral, et sur le plan cantonal. Malheureusement, la synchronisation des mesures prises laisse encore à désirer dans le cadre des cantons où les contacts entre départements ne sont pas toujours assurés. Pour parer à de semblables déficiences, certains cantons ont désigné un délégué aux possibilités de travail, qui collabore étroitement avec l'office chargé d'étudier les mesures de lutte contre le chômage.

Précédé d'un bref aperçu de la situation financière des cantons et des communes, le problème du financement des grands travaux est aussi abordé. Le rapport relève le rôle joué dès 1941 par le fonds de compensation pour perte de salaire afin de couvrir les dépenses de la Confédération dont les charges étaient écrasantes ; il rappelle les modalités de financement des travaux proposés par les C. F. F. Quant aux cantons et aux communes, ils devront préalablement soumettre leurs projets au scrutin populaire. Plusieurs cantons ont déjà voté des crédits de 20, 30, 40 millions en vue de financer les travaux créés pour lutter contre le chômage et, comme le mentionne M. Zipfel, la Banque nationale est prête à prolonger le réescompte consenti par les banques aux cantons et aux communes en vue de la création de possibilités de travail. Pour leur part, les banques cantonales et privées sont prêtes à accorder aux corporations de droit public des crédits à court terme, à un taux très modique.

Dans une quatrième section, le rapport s'étend longuement sur l'organisation méthodique des travaux publics de la Confédération, qui comprennent les programmes des C. F. F., des entreprises de transport privées, de la construction de routes (avec plusieurs cartes très suggestives), de la navigation, de l'administration des postes, télégraphes et téléphones, de la direction des constructions fédérales, des centrales d'électricité. Les programmes des cantons et des villes et les problèmes que pose la répartition régionale des travaux sont également étudiés.

Mais l'exécution de ces programmes impressionnants et le retour de notre pays à une économie de paix vont faire naître des problèmes délicats sur le plan social, dans le cadre du marché du travail. C'est à la résolution de ces questions que M. Zipfel consacre la cinquième section de son rapport. Un problème de réintégration du travailleur se posera et un certain déplacement de la main-d'œuvre sera inévitable ; quant à l'agriculture, elle devra être pourvue de main-d'œuvre au prorata de ses besoins ; enfin, certaines professions seront plus atteintes que d'autres par les conséquences de l'après-guerre. Tels sont quelques-uns des problèmes qu'il faudra chercher à résoudre en tenant compte des contingences économiques, mais sans négliger leur incidence sociale. La partie générale de cette publication, suivie d'une partie statistique, s'achève sur ces considérations.

Il n'est pas possible de résumer les très nombreuses et suggestives statistiques qui complètent le rapport Zipfel. Il faudrait toutes les signaler à l'attention du lecteur, car elles nous paraissent mériter beaucoup plus qu'un coup d'œil distrait et superficiel. Elles se distinguent par des qualités de clarté et de concision que nous nous plaisons à relever. Elles ont même un quelque chose d'attrayant qui invitent le lecteur à les consulter, à les étudier, à les comparer. Source de documentation impressionnante et inépuisable, elles nous renseignent sur *a)* les projets au point dont les moyens financiers sont assurés, *b)* les projets au point dont les moyens financiers ne sont pas assurés, *c)* les projets encore à l'étude et *d)* les projets dont l'étude n'a pas encore commencé. Elles nous indiquent le coût des travaux pour leur totalité et par habitant, la part de ces dépenses qui est du ressort du génie civil, et celle qui revient aux bâtiments. Un tableau en couleurs exprime sous une forme séduisante l'ensemble du programme multiannuel des travaux publics de tous les cantons, arrêté

en été 1943. De même, 25 planches présentées selon le même principe donnent le détail des programmes de chaque canton. Après une simple lecture de ces données, nous comprenons mieux la remarque de M. Zipfel à l'endroit de certaines corporations de droit public « qui n'ont malheureusement pas encore voué à ce problème toute l'attention désirable ». Puisse ce rapport inciter les retardataires à accélérer leurs travaux d'étude, le citoyen, à soutenir les efforts des autorités, et cette analyse engager nos lecteurs à prendre connaissance de cette utile publication.

J. G.

Beiträge zur Entstehungsgeschichte des Geldes ¹.

Depuis que la monnaie existe, et il faut remonter bien haut dans l'histoire de l'humanité, les hommes se sont intéressés aux problèmes que soulèvent son origine et ses fonctions. Son origine ! Il semble que plus rien de nouveau ou d'inédit ne puisse être écrit à ce sujet ; quant à ses fonctions, multiples, elles ont aussi tenté de nombreux économistes qui, après les avoir fixées dans leur cadre national ou international, les ont analysées. Il faut croire que le sujet n'était pas épuisé, puisque M. Rodolphe Kaulla vient de consacrer à cette question un petit volume, agréable à lire, plein de remarques pertinentes, qui est un excellent précis d'économie monétaire et innove sur plus d'un point. Car cette étude non seulement rafraîchira certaines connaissances des uns et enrichira celles des autres, mais éveillera chez tous un très vif intérêt par ce qu'elle apporte de neuf, d'original. Sa lecture force à penser et nous oblige à reconsidérer certaines notions que nous avons coutume d'admettre comme définitives et inattaquables. Cela n'est pas sa moindre qualité.

Dans la première partie de son étude intitulée « L'origine de la valeur particulière de l'or », l'auteur se demande si l'explication classique de l'utilisation de l'or et de l'argent pour la frappe des monnaies est si évidente. Les métaux précieux doivent-ils à leur éclat, à leur divisibilité, à leur densité d'avoir été choisis comme métal étalon ? Cette prédilection n'aurait-elle pas plutôt été dictée par le rapprochement que l'on peut faire entre la couleur et l'éclat de l'or et du soleil d'une part, la couleur et l'éclat de l'argent et de la lune d'autre part ? Du reste n'est-il pas frappant que le rapport entre la valeur de l'or et de l'argent ait été durant des siècles de $13 \frac{1}{3}$, chez les Chaldéens par exemple, et que ce nombre corresponde exactement au rapport $\frac{365}{27 \frac{1}{3}}$, soit le rapport entre la révolution du soleil autour de la terre — comme on le croyait jusqu'à Copernic — et la révolution de la lune autour de notre planète ? Ainsi donc, l'astronomie n'aurait pas été étrangère aux décisions des économistes d'antan.

La deuxième partie traite de « la fonction des métaux précieux au début de l'économie d'échange ».

¹ Rodolphe KAULLA, *Beiträge zur Entstehungsgeschichte des Geldes*, A. Francke A.-G. Verlag, Berne 1945, 68 pages.

On sait que le troc a longtemps été la seule méthode d'échange ; mais ses inconvénients sont connus : c'est l'impossibilité pratique de trouver toujours à échanger deux objets de valeur équivalente. M. Kaulla ne pense pas que la monnaie se soit substituée au troc d'une manière absolue ; ils ont coexisté, celle-là servant de complément pour rendre l'échange parfait. L'auteur, qui a une forte culture, nous amène sans peine à considérer ses thèses avec intérêt et sympathie, voire à les faire nôtres, tant elles paraissent plausibles et marquées de bon sens.

Enfin, le dernier chapitre est consacré à « l'invention des pièces de monnaie et à leur évolution juridique et économique ». C'est le plus intéressant du point de vue de l'histoire économique. Remontant à l'an 3000 avant J.-C., M. Kaulla nous fait revivre avec beaucoup d'attrait les diverses phases de l'histoire de la monnaie métallique depuis l'époque où la Lydie était un puissant royaume, jusqu'aux temps modernes, en passant par le Moyen âge. Mais c'est l'Antiquité qui reste le centre de ses recherches. Le commerçant n'a pas été le seul à apprécier les avantages de la monnaie. L'Etat a toujours su tirer parti des coutumes existantes ; il n'a pas failli à la tradition à l'endroit des pièces métalliques dont la frappe et ensuite l'altération lui ont valu respectivement des recettes fiscales et de gros bénéfices.

Dans sa contribution à l'histoire de la monnaie, M. Kaulla se fait remarquer par l'originalité de ses vues. Esprit curieux et critique qui aime la recherche scientifique, il réussit sans peine à captiver son lecteur.

J. G.

Méthodes d'interventionnisme économique en Iran ¹.

C'est dans le double but d'accroître le patrimoine intellectuel de l'Iran et de faire connaître au public européen l'essor économique de son pays que M. Parviz D. Peyamiras a écrit *Méthodes d'interventionnisme économique en Iran*.

Le plateau de l'Iran est formé en grande partie par un immense désert, aussi les surfaces cultivables sont-elles restreintes et les cultivées minimes. Le 75 % de la population est rurale ; les grandes et moyennes propriétés dominant et les systèmes le plus fréquemment adoptés pour la culture du sol sont le métayage et le louage.

Après avoir décrit son pays du point de vue agricole, l'auteur nous apprend que depuis quelques années, des lois ont été promulguées pour pousser l'extension des cultures ; à cet effet, on s'est efforcé de sédentariser les nomades, et le marché des produits agricoles est régularisé par l'Etat. On développe les cultures nouvelles : tabac, coton, betterave sucrière, thé, opium, toutes destinées à équilibrer la balance commerciale de l'Iran.

¹ Parviz D. PEYAMIRAS, *Méthodes d'interventionnisme économique en Iran*, Librairie Payot, Lausanne-Genève 1945, 213 pages.

Pour faciliter cette extension et encourager la formation de sociétés anonymes, on a créé une banque de prêts sur gages, à laquelle a succédé une section agricole à la Banque nationale, qui a été elle-même transformée en Banque de crédit agricole et industriel.

Ces mesures sont insuffisantes ; il faudrait que l'Etat encourage la petite propriété et étende le crédit rural dont la forme la plus appropriée serait du type Raiffeisen.

Mais l'effort ne doit pas être limité à l'agriculture, dit très justement M. Peyamiras : il faut aussi poursuivre une politique d'industrialisation adéquate pour équilibrer la balance des comptes, car l'Iran exporte de nombreuses matières premières, mais importe encore plus de produits manufacturés. Les produits pourraient alors être vendus moins cher dans le pays, et l'industrie indigène trouverait des débouchés sûrs et stables. Elle pourrait être adaptée au goût des Iraniens et constituerait un enrichissement pour l'ensemble des habitants.

Le programme que propose l'auteur est le suivant : sortir du stade artisanal et trouver la forme de crédit facilitant l'établissement des industries qui emploient les matières premières nationales. Pour cela il faudrait un régime protectionniste provisoire qui protégerait la jeune industrie autochtone contre la concurrence étrangère. Depuis quelques années, encouragée par l'Etat, celle-là s'est développée de façon prodigieuse. Les premières réalisations de la politique d'industrialisation sont visibles dans l'industrie du coton, qui a pris une grande extension, tout comme l'industrie sucrière et celle du ciment. D'autre part, on a construit le transiranien et l'Anglo-Iranian-Oil-Company exploite depuis le début du siècle les immenses richesses pétrolières du pays en payant une grosse redevance à l'Etat.

En politique commerciale, depuis le Traité de Golestan en 1813, la Russie a pris de plus en plus de place dans le commerce avec l'Iran, imitée depuis le début du XX^e siècle par l'Angleterre. L'Iran a maintenant un tarif douanier autonome et entretient des relations commerciales avec de nombreux Etats. En outre, à l'instar d'autres pays, il a institué en 1930 le monopole du commerce extérieur.

La dépréciation de l'argent sur le marché mondial a provoqué la chute de la monnaie iranienne dont l'étalon était précisément l'argent ! Aussi, pour stabiliser le change, a-t-on adopté l'étalon-or, mais la débâcle de la livre sterling en a rapidement entraîné l'abandon en Iran, et l'Etat a institué le contrôle des changes.

L'interventionnisme n'y a pas eu le même caractère qu'en Occident : au lieu de se manifester d'abord par le mercantilisme classique, il a succédé directement à la féodalité seigneuriale. Alors qu'en Occident l'interventionnisme a été la manifestation économique d'une réaction sociale, en Iran il est protectionniste, d'un « protectionnisme éducateur qui se met au service de l'industrialisation d'un Etat agraire ». Cet interventionnisme a subi la double influence des deux principaux partenaires commerciaux du pays : socialiste de l'U.R.S.S. et politico-commerciale de la Grande-Bretagne ; il harmonise non seulement les relations commerciales avec l'extérieur et accélère l'évolution interne du pays, mais donne en même temps une impulsion

au développement idéologique de l'Iran « en créant une nouvelle transmission des valeurs morales et spirituelles ».

L'étude de M. Peyamiras est intéressante déjà par le seul fait qu'elle nous introduit dans un pays en général peu connu chez nous. Elle est en outre aussi bien pensée qu'élégamment écrite.

L'Iran marche à pas de géant vers la « civilisation » : quand on voit ce que cette « civilisation » a fait de l'Europe, on peut se demander si cette transformation est heureuse?...

N. C.

La Suisse et le marché du monde ¹.

C'est à M. William E. Rappard, l'éminent directeur de l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales de Genève, que nous devons cette étude tirée de l'ouvrage *Die Schweiz als Kleinstaat in der Weltwirtschaft* qui sera publié prochainement par l'« Institut pour l'Etude des Relations économiques extérieures et des Marchés près la Handels-Hochschule Saint-Gall ».

La Suisse est l'un des plus petits pays du monde, sa population en est l'une des plus denses, et malgré son manque de matières premières, elle connaît la prospérité grâce à ses relations économiques avec le monde extérieur. Ce sont là des vérités évidentes pour chacun, mais M. Rappard lui, est un économiste qui ne se contente pas de constater cet état de choses ; il veut l'expliquer.

Pour cela, il commence par nous donner un aperçu historique de la question : depuis le moyen âge, le commerce international et le mercenariat ont été pour les Confédérés l'origine de revenus considérables. L'arrivée des réfugiés huguenots s'est avérée une source de prospérité pour la Suisse, et enfin la neutralité séculaire de notre patrie lui a permis de se développer dans la paix. Après ces remarques préliminaires, M. Rappard passe au véritable objet de son étude, les relations contemporaines que la Suisse entretient avec le marché du monde, et constate qu'elles peuvent être de trois ordres différents : migrations humaines, échanges de biens (importation et exportation des marchandises) et commerce de capitaux.

Du fait de l'exiguïté de leur pays, des quantités de Suisses se sont expatriés, mais à son tour la Suisse a attiré un grand nombre d'étrangers qui sont venus chez nous, soit pour s'y fixer, soit comme touristes. Cependant, c'est indiscutablement le commerce extérieur qui constitue l'élément le plus important de nos relations avec le marché mondial. L'auteur appuie cette constatation par des statistiques significatives qui prouvent indiscutablement à quel point notre pays est dépendant du reste du monde. C'est encore à l'aide de statistiques que M. Rappard montre l'importance respective des divers Etats en tant que

¹ William E. RAPPARD : *La Suisse et le marché du monde*, Fehr'sche Buchhandlung, Saint-Gall 1945, 43 pages.

fournisseurs et débouchés de la Suisse ; il constate que pour notre pays, situé au cœur du continent, l'Europe a toujours été à la fois le premier fournisseur et le débouché le plus important, mais qu'en dépit de ce fait, la Confédération n'a jamais cessé de poursuivre une politique d'économie extra-européenne, politique qui va fort probablement s'amplifier encore après la guerre.

« Moins un pays se suffit à lui-même, et plus son intérêt lui commande de faciliter et de développer ses relations avec le monde extérieur ; et pourtant la Suisse, de libre-échangiste qu'elle était il y a un siècle, a peu à peu adopté une politique protectionniste, ce qui n'était pas pour favoriser l'extension de son commerce extérieur ; si donc elle a continué à s'enrichir depuis un siècle, c'est bien en dépit de son protectionnisme et non grâce à lui. »

Cependant, le tourisme et le commerce extérieur ne constituent pas, à eux seuls, la balance des comptes de la Suisse, dans laquelle sont encore compris le trafic du transit, les assurances et en général toutes les obligations internationales, et surtout le commerce des capitaux, dont l'importance est absolument disproportionnée avec l'étendue du pays.

Et M. Rappard de conclure en résumant les aspirations de la Suisse pour l'avenir : liberté, et collaboration internationale.

Cette étude, dont il est superflu de souligner l'actualité, présente un intérêt d'autant plus grand que son auteur est non seulement un brillant économiste, mais aussi l'un des hommes à qui a été confiée la tâche difficile de représenter notre pays au sein de conférences économiques, et dont les idées sont par là même doublement dignes de confiance et d'attention.

N. C.

Le vigneron vaudois et ses vins ¹.

M. Jacques Dubois a dédié son étude au vigneron vaudois pour l'aider à améliorer la vente de ses vins. L'intérêt du producteur ne se confond-il pas avec celui de notre pays, qui est d'avoir la population terrienne la plus dense possible ?

Quelles sont les conditions physiques et économiques dans lesquelles les vins de chez nous sont produits ? Comment parviennent-ils au consommateur ? Quel accueil ce dernier leur réserve-t-il ? Autant de questions auxquelles l'auteur répond dans la première partie de son ouvrage en étudiant les particularités de chacun de nos vignobles vaudois, La Côte, Lavaux, le Chablais, le Nord, le Vully, moins important que les autres.

Dans le premier chapitre intitulé « La terre », M. Dubois montre ce qui fait la valeur d'une vigne, quels sont les facteurs déterminant son prix, les avantages et les inconvénients des divers types de propriété de chez nous. Ensuite, c'est « le travail » de la vigne dont il décrit les caractéristiques, les

¹ Jacques DUBOIS, *Le vigneron vaudois et ses vins*, Imprimerie Centrale S.A., Lausanne 1944, 261 pages.

conditions et les modalités de paiement. Puis il expose les différentes formes de capitaux dont peut disposer le vigneron ; enfin il dresse le bilan de l'exploitation viticole.

La seconde subdivision est consacrée à la distribution des vins : actuellement, une petite minorité seulement des vigneronns vendent directement leurs récoltes aux marchands. Il s'agit donc pour la plupart d'entre eux d'élaborer et d'écouler leurs vins d'une manière ou d'une autre, selon qu'ils sont pourvus de caves ou non. Le même problème se pose aux propriétaires encaveurs et aux associations viticoles.

La distribution proprement dite du vin comporte de nombreux intermédiaires que M. Dubois décrit successivement, pour arriver enfin au consommateur dont il analyse les goûts et les particularités selon les régions.

Les vins vaudois souffrent très fortement de la concurrence des produits suisses et étrangers, concurrence qui pèse sur les prix et, de façon générale, sur toute la demande de nos vins ; elle a provoqué une crise sérieuse dans le commerce viticole ; la guerre, en entravant les importations de crus étrangers, a rétabli la situation, temporairement, hélas ! Il serait imprudent de se leurrer à ce sujet.

Dans la deuxième partie de son ouvrage, l'auteur expose les mesures qui ont été arrêtées par les pouvoirs publics depuis plusieurs décennies pour venir en aide aux vigneronns. En effet, dès la fin du XIX^e siècle, la Confédération prend des mesures de politique douanière pour protéger les vins indigènes ; on encourage leur culture par une série de dispositions et d'actions de secours. D'autre part, l'Etat de Vaud crée des écoles de viticulture dont le rôle est d'apprendre aux vigneronns à lutter contre les maladies de la vigne ; il promulgue plusieurs arrêtés destinés à intervenir directement et prévoit des subsides aux propriétaires viticoles. En même temps, on diminue les frais de culture par des remaniements parcellaires et des perfectionnements techniques et on s'efforce de protéger le marché des vins. Mais ces mesures sont insuffisantes et parfois maladroités. C'est pourquoi M. Dubois en propose de nouvelles, destinées à compléter celles-là ou à les modifier : il faut avant tout s'attacher à assurer la qualité des crus par des moyens œnologiques (coupage, sulfatage, levurage, etc.), botaniques (taille, choix du cépage) et légaux (destinés à empêcher que la vigne ne soit cultivée dans des endroits ne lui convenant pas), appuyés par une meilleure réclame et une présentation extérieure plus attrayante. Il faut que les vigneronns, oubliant leurs motifs de discorde, se groupent pour être à même de constituer des stocks de leurs vins, d'en assurer le financement et de régulariser ainsi le marché ; mais l'effort de ces associations doit être secondé par celui du commerce auquel il appartient de chercher des débouchés et de proportionner l'offre des vins à leur consommation.

Ce système comporte des risques, et il importe de régulariser le marché par des mesures appropriées à chaque cas d'espèce. A cet effet, il faut tout d'abord réorganiser complètement les organisations vigneronnes. Il faut aussi arriver à une entente entre producteurs et commerçants par la formation d'un comité interprofessionnel du vin, dont le président, d'une compétence éprouvée, serve d'arbitre et de conciliateur dans les différends qui trop souvent

séparent les deux parties. Les intermédiaires y gagneront et on pourra connaître les goûts des consommateurs grâce à la statistique. Il faut limiter les surfaces viticoles en recherchant avant tout la qualité des produits, organiser dans les villages de nos vignobles des séances destinées à compléter les connaissances des jeunes vigneron.

Pour que ces mesures soient efficaces, il faut qu'elles soient prises à bon escient par la Confédération qui devra tenter de les généraliser dans les divers cantons vinicoles de notre pays.

L'excellente étude de M. Dubois, par la documentation impressionnante, la connaissance profonde des choses de la vigne qu'elle révèle et les judicieuses suggestions qu'elle contient, est destinée à rendre de grands services au vigneron vaudois. Mais sous des dehors scientifiques, c'est tout le vignoble qui vit dans ce livre, avec son pittoresque, ses couleurs, ses odeurs et toute sa poésie.

N. C.

Über Bevölkerung und Bevölkerungsprognosen ¹.

Le problème démographique est à la base du développement économique d'un Etat. C'est pourquoi il est toujours actuel. Rien d'étonnant dès lors que des spécialistes dont la compétence est reconnue consacrent de nouveaux travaux à l'évolution démographique. M. G. Frumkin, de Genève, est au nombre de ces savants. Dans une courte et substantielle étude, il constate qu'après une augmentation considérable de la population, favorisée depuis quelques dizaines d'années par les progrès de la médecine et de l'hygiène, nous assistons actuellement dans certains pays, particulièrement en France, à une régression de la natalité. Dans d'autres au contraire, la population continue à s'accroître et pose des problèmes inquiétants pour l'avenir : l'Italie fasciste, l'Allemagne nationale-socialiste et le Japon ont entrepris une politique de repopulation, car « le sort des peuples est lié à leur puissance démographique... » comme le disait M. Mussolini dans l'un de ses discours, en 1927 déjà.

La science démographique a fait ces dernières années des progrès considérables ; l'auteur, voulant éviter d'entrer trop avant dans les détails, nous fait connaître quelques-unes des bases qui permettent l'étude des mouvements de population, et les illustre d'un schéma qui contribue à faire comprendre cette question très simple semble-t-il, mais qui, en réalité, est extrêmement complexe ; en effet, la population d'un pays ne dépend pas seulement du nombre effectif des naissances et des morts, mais encore de la partie de la population en âge de procréer. En Suisse, ce problème préoccupe à juste titre nos autorités qui ont depuis quelques années fait faire des recherches dans ce sens, suivant en cela l'exemple des autres Etats. Ici encore, M. Frumkin expose quelques-uns des principes directeurs de ces recherches et rappelle que les pronostics qu'elles

¹ G. FRUMKIN : *Über Bevölkerung und Bevölkerungsprognosen*, N. Z. Z. — Druck, Zurich 1944, 31 pages.

permettent de faire ne sont en rien des prophéties, mais simplement des indications permettant de prévoir la tendance que prendra dans l'avenir le mouvement de la population : d'après les recherches du démographe américain Notestein, la population de l'Europe (sans l'U. R. S. S.) augmentera jusqu'en 1955 environ, puis restera en gros stationnaire, tandis que celle de l'U. R. S. S. augmentera considérablement jusqu'en 1970. Les conséquences de la guerre, surtout de la guerre totale qui sévit actuellement, sont incalculables dans ce domaine : destruction non seulement des hommes, mais encore des femmes et des enfants, emprisonnement et déportation de millions d'hommes et de femmes, qui entravent dangereusement la formation normale de la génération de demain.

Nous nous trouvons là devant un problème dont M. Frumkin a su montrer toute l'importance, et qui touche de très près aux questions économiques et sociales qui sont à l'ordre du jour. Cette brochure mérite l'attention d'un public étendu.

N. C.

Cinq siècles de sécurité collective¹

M. William-E. Rappard qui cette fois-ci s'est fait non seulement historien, mais philosophe de l'histoire, vient de terminer un important volume consacré aux expériences de la Suisse sous le régime des pactes de secours mutuel.

« La Suisse est née essentiellement d'un besoin de sécurité collective. C'est ce besoin en effet, plus encore que celui de paix intérieure et de prospérité commune, et certainement beaucoup plus qu'une sympathie instinctive, qui rapprochait les uns des autres les habitants des vallées, des montagnes, des plateaux et des villes situées entre les Alpes, le Jura et le Rhin. » Comment les différents cantons, si jaloux de leur indépendance, ont-ils pu satisfaire ce besoin ? Telle est la question que M. Rappard a cherché à résoudre.

Les cinq siècles dont l'auteur s'est proposé d'étudier l'histoire se divisent en trois périodes : la première s'étendant du XIII^e au début du XVI^e siècle, est pour les Confédérés une époque d'intense activité politique et guerrière, et les pactes succèdent aux guerres et se multiplient. Ces conventions qui lient les cantons entre eux sont différentes pour chacun, et leur seul trait commun est qu'elles obligent toutes au règlement pacifique des différends intérieurs et au secours mutuel en cas de danger extérieur.

La seconde période, qui va des débuts de la Réforme à la fin de la guerre de Trente ans est marquée par les guerres de religion dont les répercussions sont de plus en plus sérieuses pour la Confédération au sein de laquelle règne une forte tension, du fait qu'à la Diète la majorité catholique entend dominer les cantons hérétiques qui eux, se sentant de plus en plus puissants, refusent de se

¹ William E. RAPPARD : *Cinq siècles de sécurité collective (1291-1798)*. Les expériences de la Suisse sous le régime des pactes de secours mutuel. Librairie du Recueil Sirey, Paris ; Librairie Georg & Cie, Genève 1945, 606 pages.

laisser gouverner. Il a fallu des siècles pour que l'influence dissolvante de ce dualisme confessionnel cesse de se faire sentir. La situation est envenimée au point que catholiques et protestants se réunissent en deux diètes séparées, de sorte qu'il y a comme deux Confédérations distinctes.

La guerre de Trente ans vient encore aggraver les choses, et les deux Suisses sont prêtes à entrer en lutte l'une contre l'autre pour leur foi ; c'est grâce au « Défensional » de Wyl que la menace d'une guerre civile peut être écartée, juste avant la Paix de Westphalie par laquelle la neutralité suisse est officiellement reconnue.

La troisième période, enfin, est marquée par trois courtes guerres intérieures, dont l'une, de caractère économique et social, est la guerre des paysans, au cours de laquelle les campagnards se révoltent contre leurs maîtres citadins ; les gouvernements urbains, pris de peur, oublient leurs dissensions confessionnelles et s'unissent pour mater leurs sujets paysans. Mais l'ordre est à peine rétabli que le vieil antagonisme reprend et aboutit aux deux guerres de Villmergen.

Cependant, malgré ces luttes continuelles, la Confédération est sortie indemne des troubles qui ont bouleversé l'Europe au XVII^e et au XVIII^e siècles grâce à sa neutralité et à sa puissance militaire.

De 1798 à nos jours, la Suisse a connu bien des vicissitudes et des changements : tutelle de la France jusqu'au Pacte de 1815, formation d'une armée fédérale, incident de Louis-Napoléon Bonaparte en 1838, guerre du Sonderbund, Constitution de 1848 et enfin, centralisation progressive des institutions politiques, juridiques et militaires.

En conclusion, M. Rappard cherche à voir quelles sont les leçons qu'il peut tirer de cet examen de cinq siècles d'histoire suisse. Il voit dans les accords de sécurité collective la base même de la Confédération, consolidée par la communauté de sentiments ; d'autre part, la valeur militaire et la volonté d'indépendance des Confédérés ont été servies par la nature montagneuse du pays.

Cependant, termine M. Rappard, on ne saurait tirer une leçon de l'exemple suisse pour l'avenir de la communauté internationale, car « tant que la sécurité de la communauté internationale ne dépendra que de la libre collaboration d'Etats pleinement souverains, elle demeurera nécessairement fragile ».

Nous restons stupéfaits devant l'extraordinaire capacité de travail de M. Rappard, qui, directeur de l'Institut universitaire de hautes études internationales, délégué aux conférences économiques, professeur, trouve encore le temps d'écrire un livre de quelque 600 pages sur l'histoire de la Suisse.

M. Rappard rend intéressants tous les sujets qu'il aborde, aussi son ouvrage est-il une magnifique étude de notre histoire dont l'auteur a su faire ressortir magistralement la ligne directrice tout en examinant avec subtilité chaque problème dans son cadre particulier.

N. C.

L'Europe silencieuse ¹.

L'Europe est muette. Elle n'est pas morte, mais elle est captive et résiste en silence, pendant qu'une trinité de grandes puissances prépare la paix de demain et prétend dominer le monde au détriment des nations européennes.

Pour reconstruire une Europe nouvelle, il s'agit de méditer les leçons de 1919: le Pacte de la Société des Nations, si âprement critiqué aujourd'hui, était à l'origine parfaitement équilibré et viable, mais il a été mal interprété par les puissances dirigeantes qui ont refusé de le mettre en pratique, et il a failli par là même. Saura-t-on, cette fois-ci, rendre l'union plus solide et plus durable qu'en 1919, et la trinité d'aujourd'hui sera-t-elle plus unie que l'alliance des Puissances alliées et associées de 1918?

Les Etats-Unis et l'U.R.S.S. sont comparables sur bien des points mais leur organisation respective repose sur deux conceptions très différentes: « L'une dominée par l'épanouissement de l'aisance individuelle, l'autre par la valeur et la force de la communauté »; cependant, la tendance standardisatrice qui règne de plus en plus aux Etats-Unis n'est-elle pas l'essence même de l'économie communiste?

Quel sera le rôle de la Grande-Bretagne dans l'avenir? Forte du prestige acquis au cours de cette guerre, elle pourra le rendre important, mais pour cela, il faut qu'elle arrive à rendre à son commerce la place qu'il occupait et à réaliser l'unité morale de la nation par une révolution profonde de tout le système social.

Comment ces trois puissances si diverses parviendront-elles à s'unir pour organiser la paix? Il importe avant tout qu'elles s'entendent entre elles.

Pour que la paix puisse être établie, l'Europe est indispensable; c'est en elle, comme l'a dit M. W. Churchill, que se trouvent la plupart des causes des deux guerres mondiales. Il faut donc l'unifier; pour cela, la participation des trois grandes puissances est nécessaire, et il faudra reconstruire avec précaution et petit à petit. Les pays de l'Europe occidentale, qui ont de solides bases communes, pourraient par exemple s'associer, formant ainsi un noyau auquel se joindrait éventuellement la Grande-Bretagne. L'Europe centrale et orientale, elle, pose des questions plus épineuses, par le fait même qu'elle est composée d'Etats créés ou modifiés par le Traité de Versailles, donc dépourvus de cette assise formée par des siècles de traditions et d'histoire, qui caractérise les nations de l'Europe occidentale. L'Allemagne constitue un chapitre à part dans le programme de réorganisation de l'Europe. Les avis divergent sur la solution à adopter: la démembrer complètement ou, au contraire, conserver intact son appareil économique et le mettre au service de la reconstruction de l'Europe.

Cette communauté de nations de l'Europe occidentale serait une expérience et s'organiserait progressivement. Les obstacles à ce projet seraient du reste aplanis du fait que les Etats en question ont tout à reconstruire et que les

¹ J. AVENOL, *L'Europe silencieuse*, Editions de la Baconnière, Neuchâtel 1944, 92 pages.

plus graves divergences — inévitables entre pays — auront du même coup disparu. La reconstruction se fera en commun, en s'inspirant d'une charte qui pourra par la suite devenir celle de l'Europe tout entière, et sous la direction d'un Conseil de l'Europe rappelant celui de la Société des Nations.

La France, qu'on avait pu croire anéantie en 1940, se redresse aujourd'hui et, par la résistance, prouve sa vigueur renaissante ; sans elle, toute communauté européenne est impossible, non seulement géographiquement, mais aussi spirituellement ; la France de demain devra servir de trait d'union entre les petits pays de l'Europe et les grandes puissances.

Il ne faut pas reconstruire de l'extérieur, mais de l'intérieur, en commençant par l'Occident : organisation défensive et économique de laquelle naîtra une harmonie qui assurera l'équilibre indispensable à la paix ; car ce sont les crises économiques qui engendrent les guerres. L'auteur conclut que seule une Europe unie pourra survivre au conflit et reprendre sa place dans le monde.

La solution que M. Avenol propose aux gigantesques problèmes actuels est bien séduisante, et on ne demande pas mieux que de se joindre à son courageux optimisme et à sa foi en une Europe nouvelle et meilleure.

Écrit en 1943, *L'Europe silencieuse* date par certains passages, mais les problèmes de la paix restent aujourd'hui ce qu'ils étaient hier, et tous ceux qui ne se contentent pas de suivre passivement les événements, mais qui réfléchissent à la question, vitale pour nous, de l'avenir de l'Europe, ne manqueront pas de lire ce livre.

N. C.

La politique polonaise entre les deux guerres ¹.

Sa qualité d'ardent patriote et le rôle éminent qu'il a joué dans la vie publique de son pays rendaient M. Rosé particulièrement apte à traiter avec compétence le problème polonais et à le placer dans le cadre de la politique européenne.

L'auteur divise son livre en trois parties : politique extérieure, politique intérieure, politique économique et sociale.

Un lourd passé de servitude de plus d'un siècle pèse sur la Pologne ; il permet de comprendre la politique extérieure de ce pays et de mieux en saisir les problèmes. Cela explique aussi le retard qu'avait la Pologne au moment de sa libération, en 1918, sur les autres États. De plus, sa position entre l'Allemagne et la Russie rendait sa situation diplomatique très délicate à l'égard de ses deux grands voisins et même des puissances occidentales. D'autre part, les efforts de la Pologne tendaient à empêcher qu'une alliance germano-russe ne se fit à ses frais.

¹ Adam Charles Rosé : *La politique polonaise entre les deux guerres*. Editions de la Bacconnière, Neuchâtel 1945, 207 pages.

La politique intérieure présentait des difficultés tout aussi considérables : lors de sa libération, le pays ne possédait pas les cadres nécessaires, tant civils que militaires. Ceci d'autant plus que, du fait des partages, le territoire polonais avait été divisé en trois régions qui, ayant chacune subi une influence distincte, avaient chacune des problèmes différents. Mais l'antagonisme qui aurait pu opposer les habitants de ces trois parties a rapidement disparu pour faire place à une solide cohésion dans tous les domaines. Quant à la question des minorités — allemande, ruthène, juive — elle était trop grande et complexe pour pouvoir être résolue entre les deux guerres.

Mais d'autres problèmes encore demandaient une solution : l'harmonisation entre « la liberté individuelle et la discipline collective », le « dosage du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif » et la « préparation des élites » en étaient les plus importants.

Après avoir examiné la politique extérieure et intérieure de la Pologne, M. Rosé se penche sur la politique économique et sociale de son pays. Entravé là encore par la dépendance politique consécutive aux partages, le pays avait un siècle de retard sur les autres Etats et, tandis que ces derniers se développaient et s'enrichissaient, la Pologne non seulement restait stationnaire, mais voyait encore sa structure économique et sociale s'atrophier. L'auteur appuie ces assertions par des chiffres éloquentes qui prouvent que, malgré une densité de population supérieure à celle de la France, le revenu national polonais était trois fois inférieur au revenu national français, allemand ou anglais.

Enfin libre, la Pologne avait tout à construire, écoles, hôpitaux, armée, mais elle ne possédait pas de capitaux et sa balance économique accusait un grave déficit depuis 1914. D'autre part, la guerre s'étant prolongée pour elle jusqu'en 1921, il fallait en même temps la financer et relever certaines industries ruinées ; c'est par l'inflation qu'on y est parvenu.

Le pays se débattait donc au milieu de difficultés terribles, auxquelles venait s'ajouter l'inexpérience des cadres ; 1926, début d'une ère de prospérité mondiale de trois ans, a vu l'épanouissement d'une conjoncture favorable, en Pologne comme ailleurs ; les progrès qu'on y a réalisés entre 1926 et 1929 sont énormes. Mais, à partir de 1930, sa prospérité a fait place, comme dans tous les pays, à la crise. Pour essayer de sauver la situation et de « tenir bon » jusqu'à la reprise, le gouvernement a mis en œuvre une politique de déflation du type le plus classique, mais en pure perte. En 1936, la Pologne a abandonné les anciennes méthodes et on a assisté alors à une prodigieuse recrudescence de la production et de la consommation, de sorte que les quatre années qui ont précédé la guerre sont la preuve certaine que les problèmes économiques polonais peuvent être résolus et sont d'une grande importance psychologique.

Mais, hélas ! l'intervalle qui a séparé les deux guerres a été trop bref pour permettre au jeune Etat de se redresser complètement. La Pologne n'est pas seule dans ce cas : elle fait partie des pays de l'Europe centrale et orientale, chez qui l'on pourrait constater des phénomènes analogues. Pour terminer, M. Rosé aborde une série de problèmes concernant aussi bien ces Etats que la Russie, et examine les diverses éventualités d'ordre politique qui pourront se présenter après la guerre.

Ce livre ouvre au lecteur des horizons nouveaux sur le caractère, l'histoire et la vie de ce peuple martyr, dont la vitalité reste intense malgré ses épreuves. L'auteur défend avec éloquence la cause de la Pologne, mais ses sentiments ne l'empêchent pas de faire preuve d'une remarquable objectivité qui sera d'autant plus appréciée que non seulement « les questions polonaises sont peu connues à l'étranger », mais « qu'on les traite avec sentimentalité ou sans bienveillance, rarement avec impartialité, plus rarement encore en connaissance de cause. Les uns voient la Pologne auréolée du prestige de la lutte séculaire qu'elle a soutenue pour l'indépendance, les autres lui reprochent un nationalisme exagéré, peu nombreux sont ceux qui cherchent à aller au fond de ce qu'on appelle couramment le problème polonais ». C'est ce qu'a fait M. Rosé dans son ouvrage. On doit s'en réjouir car, à des qualités d'écrivain, il joint celles d'historien profondément pénétré de son sujet.

N. C.

L'époux survivant et les descendants

dans la théorie et la pratique du droit successoral suisse ¹.

On sait que le Code civil suisse, contrairement à la plupart des codes cantonaux, accorde au conjoint survivant des droits étendus dans la succession de l'époux décédé. Lorsqu'il n'y a pas de descendants, le conjoint survivant reçoit en principe l'ensemble de la succession, mais pour une part seulement en pleine propriété. Cette part varie suivant la parentèle avec laquelle il concourt (art. 462, al. 2 C. c.). En revanche, lorsqu'il concourt avec les descendants, il a le choix entre le quart de la succession en propriété ou la moitié en jouissance (art. 462, al. 1 C. c.). Le législateur suisse, on le voit, considère le mariage comme une communauté si étroite qu'elle produit certains effets au delà de la mort.

Mais notre code ne consacre aux droits successoraux du conjoint survivant que huit articles seulement. Or, les intérêts de ce conjoint entrent fréquemment en conflit avec ceux des autres héritiers. Il surgit de ce fait, dans la pratique, nombre de questions délicates auxquelles la loi ne donne point de solution explicite et qu'il appartient à la doctrine et à la jurisprudence de trancher. C'est à ces questions que le savant commentateur de notre droit successoral, M. le professeur Peter Tuor, a consacré la leçon rectorale qu'il a faite à l'occasion du cent dixième anniversaire de la fondation de l'Université de Berne. Cette leçon a été publiée en une brochure d'une vingtaine de pages, avec un appareil de notes réduit au minimum.

Après un aperçu préalable des conséquences que comporte le choix du régime matrimonial pour l'époux survivant et les autres héritiers, l'auteur

¹ *Überlebender Ehegatte und Nachkommen in Theorie und Praxis des schweizerischen Erbrechts*. Rektoratsrede gehalten an der 110. Stiftungsfeier der Universität Bern am 18. November 1944, von Peter TUOR, Verlag Paul Haupt, Bern 1945.

fait un historique des dispositions légales applicables à sa matière. Il examine ensuite, d'une part le cas où l'époux survivant meurt avant d'avoir fait le choix que lui accorde l'article 462, alinéa 1 C. c. et, d'autre part, les conséquences de ce choix quant à la détermination de la quotité disponible. Puis il analyse l'éventualité où le *de cuius* a prescrit que son conjoint, en concours avec des descendants communs, aura la jouissance de toute la succession (art. 473 C. c.). Enfin, il traite la question, toujours si délicate, des rapports successoraux.

Nous devons nous borner ici à cette sèche énumération : L'exposé de M. Tuor, d'une concision rigoureuse, se prête mal au résumé. Sa lecture exige certaines connaissances juridiques et une attention soutenue. Quelle que soit la portée sociale de son sujet, il ne s'adresse pas au grand public. Il donnera, en revanche, aux juges, aux praticiens et tout particulièrement aux notaires une vue systématique de la question et des renseignements inestimables. Dans la série des leçons rectorales, prononcées annuellement pour commémorer la fondation de l'Université de Berne, il se distingue par son caractère éminemment spécial et technique.

D. O.

Die Praxis der Bundessteuern¹.

En annonçant, dans le numéro de juillet 1944 de cette revue, la parution du recueil de décisions relatives aux droits de timbre, à l'impôt à la source et à l'impôt anticipé rédigé par M. E. Wyss, sous-directeur de l'Administration fédérale des contributions, nous relevions combien de telles publications sont utiles, voire indispensables, et formulions l'espoir que d'autres décisions en ces matières seraient encore publiées en grand nombre.

C'est ce que vient de faire M. Wyss, sous la forme d'un premier supplément contenant des prononcés rendus, jusqu'à la fin de l'année 1944, par l'Administration fédérale des contributions et le Tribunal fédéral. Imprimé sur des feuilles volantes comme le premier recueil, ce supplément est destiné à lui être intégré soit par le remplacement de pages dont le texte ne vaut plus, soit par l'adjonction de nouvelles pages. Ainsi que l'ouvrage auquel il fait suite, il se distingue par sa clarté dans l'énonciation des principes tirés de la jurisprudence et par la rigueur de sa terminologie. L'auteur a également mis à jour les données bibliographiques qui accompagnent chaque article particulier. A leur lecture, on constate l'intérêt grandissant que porte à cette matière, peu attrayante au premier abord, un nombre toujours croissant de juristes. Cette constatation ne peut que réjouir tous ceux qui pensent que l'étude et la recherche des principes est un des moyens les plus propres à garantir la sécurité du justiciable.

Le supplément rapporte déjà des décisions relatives aux nouvelles dispositions introduites par l'arrêté fédéral du 31 octobre 1944 et les ordonnances

¹ *Die Praxis der Bundessteuern*: II. Teil Stempelabgaben (einschliesslich Couponsteuer) Quellenwehrsteuer und Verrechnungssteuer, von Dr. E. Wyss, Nachtrag 1, 1945.

du Département fédéral des finances et des douanes des 30 juin 1944 et 20 novembre 1944. Ces nouvelles dispositions, concernant toutes l'impôt anticipé, si elles ont entraîné des modifications importantes notamment en ce qui touche le taux de cet impôt, n'en ont pas modifié la structure. Elles contiennent toutefois de très utiles précisions sur le droit à l'imputation et la procédure à suivre, en particulier en cas d'ouverture de succession : elles donneront ainsi d'utiles éclaircissements au contribuable menacé de pénalités pour des infractions par simple négligence. Il faut savoir gré à M. Wyss de nous avoir fait connaître si rapidement les décisions auxquelles elles ont donné lieu.

P. B.

Les avances bancaires sur les créances en clearing ¹.

C'est le titre de la thèse que M. L. Ruedin a récemment publiée pour l'obtention du grade de docteur en droit de l'Université de Lausanne. A vrai dire, il s'agit bien plutôt de certains aspects juridiques de telles avances qui, si elles ont été volontiers accordées précédemment par les banques commerciales, sont devenues beaucoup plus rares depuis les complications politiques de ces derniers mois.

Le sujet choisi est assez abscons ; la matière dont il traite apparaît en effet difficilement préhensible et d'aspect rébarbatif. La pleine possession par l'auteur des éléments constitutifs de la théorie, comme aussi une connaissance pratique du fonctionnement des prêts sur créances en clearing attestent la maîtrise qu'il a acquise à se mouvoir dans un terrain peu fréquenté, où pourtant le lecteur averti le suit avec intérêt, sinon toujours sans quelque application. En songeant qu'il existe plus de cent accords de clearing concernant notre pays, on se rend compte de la complexité et de l'importance du problème, car du point de vue économique, la législation sur le clearing a évidemment pour but essentiel de protéger par tous les moyens notre commerce extérieur.

Nous avons assisté à la soutenance publique de cette dissertation et pensions que l'un des experts au moins aurait été choisi parmi les milieux bancaires, constamment occupés et préoccupés par ces opérations de clearing. Tel n'était cependant pas le cas et nous l'avons déploré, car ce contact entre le praticien et l'analyste eût été d'un intérêt évident, tant il est nécessaire dans des sujets touchant au domaine commun de ne point travailler en vase clos. Science et expérience nous semblaient, en l'occurrence, pouvoir se rencontrer à bénéfice mutuel.

F. Y.

¹ Louis RUEDIN : *Les avances bancaires sur les créances en clearing*, Lausanne 1945, 100 pages.

Système et technique bancaires suisses ¹.

Bien qu'on puisse penser qu'il y a déjà suffisamment de diplômes de toute espèce, et que conséquemment l'utilité d'introduire une nouvelle distinction professionnelle dans le métier de banquier soit superflue, l'Association suisse des banquiers, celle des employés de banque et la Société suisse des commerçants ont pris l'initiative d'organiser des cours supérieurs de banque, couronnés par la délivrance d'un certificat de maîtrise fédérale.

C'est tout naturellement et tout d'abord aux candidats à cet utile complément d'instruction que l'ouvrage de M. Ernest Dupraz, réviseur au Crédit Foncier Vaudois, sera d'une aide précieuse et immédiate, sans exclure, cela va sans dire, tous ceux que l'activité des banques intéresse, à quel titre que ce soit. Car sous une forme volontairement concise, toute la gamme des opérations qu'elles pratiquent y est développée, faisant ressortir la caractéristique des banques suisses, à savoir, contrairement aux banques anglaises, et dans une moindre mesure aux banques françaises où la spécialisation est poussée très loin, la quasi universalité des affaires qu'elles traitent, depuis la caisse d'épargne jusqu'au financement de la grosse industrie et du commerce mondial. Seul le champ d'opérations de la Banque nationale est limité par la loi, qui fait de cet établissement une pure banque d'émission, d'escompte et de virement.

Il nous a semblé tout à fait indiqué de signaler ici cet ouvrage de vulgarisation, qui comble une lacune évidente en Suisse française, où l'on recherchait vainement jusqu'ici une documentation d'ensemble et simplifiée sur la question.

M. Dupraz s'était déjà signalé à l'attention des lecteurs par la publication d'un ouvrage de même caractère *Titres et papiers-valeurs*, paru en 1943.

F. Y.

Manuel de droit commercial usuel ².

Cet ouvrage, dû à deux membres du barreau genevois et vaudois, MM^{es} Georges Brosset et Jean Pelet, est destiné à donner, en général à tous ceux qui en ont besoin et en particulier aux candidats aux examens professionnels supérieurs, les connaissances et les renseignements toujours plus nombreux qu'exigent des commerçants les nouvelles prescriptions fédérales.

Dans notre pays où n'existe aucun code de commerce proprement dit, il était utile de rassembler « les notions essentielles du droit commercial suisse ». Les auteurs l'ont fait sous la forme abrégée d'un manuel, ce qui n'était certes pas facile du fait de l'étendue de la matière.

¹ Ernest DUPRAZ : *Système et technique bancaires suisses*. Librairie F. Rouge & Cie. 160 pages.

² Georges BROSSET et Jean PELET, avec la collaboration de René DUCRY, Jean PAYOT, Francis ROULET, Aloïs MORAND : *Manuel de droit commercial usuel*, Librairie F. Rouge & Cie, S. A., Lausanne 1945, 177 pages.

Afin que leur ouvrage pût être employé dans toute la Suisse française, les auteurs ont eu recours à la science juridique de confrères des autres cantons romands, MM^{es} René Ducry de Fribourg, Jean Payot et Francis Roulet de La Chaux-de-Fonds, Aloïs Morand de Monthey, qui ont donné de très utiles renseignements de droit cantonal.

Tous ceux qui cherchent à se documenter en matière de droit commercial consulteront ce manuel avec profit.

N. C.

Manuel des Bourses suisses, 1944¹.

Chaque année, à pareille époque, l'Imprimerie Centrale S.A., à Lausanne, sort de ses presses le *Manuel des Bourses suisses*, complété et mis à jour par son rédacteur, M. C. Kling. Nous n'avons pas à rappeler l'utilité d'une semblable publication. Elle est devenue, depuis longtemps, l'auxiliaire indispensable de tous ceux qui, à un titre quelconque, s'intéressent à la situation financière de nos entreprises. C'est la documentation la meilleure et la plus complète que nous ayons actuellement dans ce domaine. Par sa classification systématique, elle évite, à celui qui la consulte, de longues recherches et elle lui épargne d'étudier les centaines et les milliers de prospectus, rapports annuels et autres publications sur la base desquels le manuel est rédigé.

Ainsi que l'expriment l'éditeur et le rédacteur : « Aucun fait important n'a été supprimé ; les bilans ainsi que les comptes de profits et pertes comprennent toujours si possible sept exercices. Les dividendes et les cours permettent souvent de remonter jusqu'à vingt ans en arrière, ce qui représente une documentation que nous pouvons qualifier d'unique en son genre. »

Pour y avoir recouru à maintes reprises et toujours avec profit, nous nous sentons à l'aise pour porter un jugement très favorable sur cette source d'informations, résultat de nombreuses années d'efforts et de recherches.

J. G.

Revue de droit administratif et de droit fiscal.

Lausanne. Réd. MM. Henri Zwahlen et Edouard Huguenin. 1^{ère} année. N^o 1. Ab. Fr. 12.—

Sommaire de février : Editorial. Henri BEUCHAT : L'imputation et le remboursement de l'impôt anticipé. Edouard HUGUENIN : La nouvelle amnistie fiscale. Canton de Neuchâtel, Jurisprudence fiscale. Canton de Vaud, Jurisprudence fiscale. *Bibliographie.*

¹ *Manuel des Bourses suisses*, 1944. Douzième édition, Imprimerie Centrale S.A., Lausanne, 553 pages.